# REGLEMENT DE CONSULTATION

**Marché n°2026-0077**

**Emprunt bancaire de 3 000 000 €**

Financement des programmes d'investissements 2025 et 2026 – Services divers

| | |
|---|---|
| **Acheteur** | CCI Finistère –1 place du 19e RI – CS 63825 – 29238 Brest Cedex 2 |
| **Référence du marché** | 2026-0077 |
| **Procédure** | Mise en concurrence avec publicité préalable (art. L. 2512-5 6° du CCP) – publicité sur le profil d'acheteur Mégalis Bretagne |
| **Date limite de remise des offres** | Lundi 14 décembre 2026 à 14h00 |

# Sommaire

Article 1 – Acheteur ..... 3
Article 2 – Objet et caractéristiques de la consultation ..... 3
2.1 Objet ..... 3
2.2 Classification ..... 3
2.3 Procédure ..... 3
2.4 Allotissement ..... 4
2.5 Forme du marché et prix ..... 4
2.6 Durée ..... 4
2.7 Variantes ..... 4
2.8 Groupements ..... 4
Article 3 – Dossier de consultation ..... 4
Article 4 – Présentation des offres ..... 5
4.1 Pièces de la candidature ..... 5
4.2 Pièces de l'offre ..... 5
4.3 Contenu du descriptif des conditions d'emprunt ..... 5
Article 5 – Conditions de remise des offres ..... 5
Article 6 – Jugement des offres ..... 6
6.1 Critères ..... 6
6.2 Négociation ..... 6
Article 7 – Attribution ..... 6
Article 8 – Renseignements complémentaires ..... 6

# Article 1 – Acheteur

| | |
|---|---|
| **Acheteur** | CCI Finistère<br>1 place du 19e RI – CS 63825 – 29238 Brest Cedex 2 |
| **Contact** | marchespublics@finistere.cci.fr |

# Article 2 – Objet et caractéristiques de la consultation

## 2.1 Objet

La présente consultation a pour objet la souscription d'un emprunt bancaire de **3 000 000 €** destiné à couvrir le besoin de financement des programmes d'investissements 2025 et 2026 des services divers de la CCI Finistère, et plus particulièrement des projets de construction des nouveaux centres de formation (nouveau Cefortech et Bâtiment 4.0).

Les caractéristiques principales de l'emprunt sont les suivantes ; leur détail figure à la partie III de l'AE-CCAP-CCTP.

| | |
|---|---|
| **Emprunteur** | CCI Finistère – Services divers |
| **Capital emprunté** | 3 000 000 € |
| **Durée d'amortissement** | 20 ans |
| **Taux** | Offre de base obligatoire : taux fixe<br>Variante libre autorisée : notamment taux variable |
| **Taux annuel maximal** | 5 % |
| **Mode d'amortissement** | Au choix du candidat : annuités constantes ou amortissement constant du capital |
| **Périodicité des échéances** | Au choix du candidat |
| **Mobilisation des fonds** | Selon les modalités proposées par le candidat (versement en une ou plusieurs fois, phase de mobilisation éventuelle) |
| **Remboursement anticipé** | Faculté de remboursement anticipé, total ou partiel, à tout moment ; le candidat précise le préavis et l'éventuelle indemnité |
| **Frais** | Aucun frais imposé : le candidat déclare dans le bordereau des prix les frais de dossier, commissions et autres frais éventuels |
| **Garanties et sûretés** | Le candidat déclare les éventuelles garanties ou sûretés demandées |

## 2.2 Classification

| | |
|---|---|
| **Code CPV principal** | 66000000-0 – Services financiers et d'assurance |
| **Nature** | Marché public de services financiers – contrat d'emprunt |

## 2.3 Procédure

Le marché est passé selon une procédure de mise en concurrence avec publicité préalable, en application de l'article L. 2512-5 6° du code de la commande publique, les contrats d'emprunt étant soumis aux seules règles définies au titre II du livre V de la deuxième partie de ce code. Un avis est publié sur le profil d'acheteur Mégalis Bretagne.

### 2.4 Allotissement

Le marché n'est pas alloti.

### 2.5 Forme du marché et prix

Le marché est un marché ordinaire. La rémunération du titulaire est constituée des intérêts et, le cas échéant, des frais et commissions déclarés dans le bordereau des prix.

### 2.6 Durée

Le marché prend effet à sa notification. La durée d'amortissement de l'emprunt est de vingt (20) ans à compter de la fin de la mobilisation des fonds. Le marché prend fin au remboursement intégral de l'emprunt. Il n'est pas reconductible.

### 2.7 Variantes

Les candidats remettent obligatoirement une **offre de base à taux fixe**, portant sur l'intégralité du capital de 3 000 000 €.

Les variantes libres sont autorisées, notamment à taux variable. Chaque variante fait l'objet d'un sous-dossier distinct, comprenant un bordereau des prix et un descriptif des conditions d'emprunt propres à la variante. Le candidat y indique les adaptations qu'elle implique par rapport au dossier de consultation.

> ⚠ **Taux maximal** : le taux annuel proposé ne peut excéder **5 %**, pour l'offre de base comme pour les variantes. Pour un taux variable, ce plafond s'apprécie sur la valeur de l'index à la date limite de remise des offres, augmentée de la marge proposée. Une offre dépassant ce plafond est irrégulière.

### 2.8 Groupements

Le marché peut être attribué à une entreprise seule ou à un groupement. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement. Un même opérateur peut présenter plusieurs offres en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ou de membre de plusieurs groupements.

## Article 3 – Dossier de consultation

| Pièce | Désignation |
|---|---|
| RC | Règlement de la consultation (présent document) |
| AE-CCAP-CCTP | Acte d'engagement valant cahier des clauses administratives et techniques particulières, et son annexe (désignation des cotraitants) |
| BP | Bordereau des prix (fichier Excel) – un onglet « Offre de base » et un onglet « Variante » à dupliquer |

Le dossier est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur Mégalis Bretagne (https://marches.megalis.bretagne.bzh). Seul l'exemplaire détenu par l'acheteur fait foi. L'acheteur peut apporter des modifications de détail au dossier au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres ; les candidats répondent alors sur la base du dossier modifié.

## Article 4 – Présentation des offres

Les documents sont rédigés en langue française et les montants exprimés en euros.

### 4.1 Pièces de la candidature

Sans objet.

### 4.2 Pièces de l'offre

Pour l'offre de base et pour chaque variante, le candidat remet :

| Pièce | Contenu attendu |
|---|---|
| AE-CCAP-CCTP | Partie I complétée et, le cas échéant, annexe relative aux cotraitants. La signature de la partie IV peut n'intervenir qu'au stade de l'attribution. |
| Bordereau des prix | Fichier Excel entièrement complété – un onglet par offre (offre de base et chaque variante) |
| Descriptif des conditions d'emprunt | Document établi par le candidat, dont le contenu est précisé à l'article 4.3 |

### 4.3 Contenu du descriptif des conditions d'emprunt

Le descriptif précise notamment :

- le montant de l'enveloppe proposée et la date prévisionnelle de décaissement après signature du contrat de prêt ;
- les modalités de mobilisation des fonds (versement unique ou fractionné, durée et conditions de la phase de mobilisation éventuelle) ;
- la durée proposée et la période de remboursement ;
- la forme du taux (fixe ou variable) et, pour un taux variable, l'index de référence, la marge et les éventuels plancher ou plafond ;
- le mode d'amortissement (annuités constantes ou amortissement constant) et la périodicité des échéances ;
- le tableau d'amortissement prévisionnel de l'emprunt ;
- les modalités de remboursement anticipé : délai de préavis, absence d'indemnité ou détail du calcul de l'indemnité ;
- le détail des frais de dossier, commissions et autres frais éventuels ;
- les éventuelles garanties ou sûretés demandées ;
- le nom, les coordonnées et la fonction du chargé d'affaires ;
- le délai de validité de l'offre ;
- les autres services proposés.

## Article 5 – Conditions de remise des offres

Les offres sont transmises par voie électronique, sur le profil d'acheteur Mégalis Bretagne (https://marches.megalis.bretagne.bzh).

⚠ Date et heure limites de remise des offres : Lundi 14 décembre 2026 à 14h
Toute offre reçue après cette date et cette heure ne sera pas examinée.

Le délai de validité des offres est de trente (30) jours à compter de la date limite de remise des offres initiales ou, en cas de négociation, des offres finales.

Tout document contenant un virus informatique fait l'objet d'un archivage de sécurité et est réputé n'avoir jamais été reçu. Les candidats peuvent transmettre, dans le délai de remise des offres, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou papier, sous pli scellé portant la mention « copie de sauvegarde » et la référence 2026-0077, à l'adresse : CCI Finistère – Service Marchés publics – 1 place du 19e RI – CS 63825 – 29238 Brest Cedex 2. Elle peut être ouverte dans les cas prévus par l'arrêté du 22 mars 2019 ; à défaut, elle est détruite à l'issue de la procédure.

## Article 6 – Jugement des offres

### 6.1 Critères

| Critère | Pondération |
|---|---|
| **Prix** – conditions financières de l'offre, appréciées en fonction du niveau des différents éléments de la rémunération proposée par le candidat (taux, coût total des intérêts, frais et commissions) | 85 % |
| **Valeur technique** – appréciée au regard des conditions d'emprunt (modalités de mobilisation des fonds, conditions de remboursement anticipé, garanties ou sûretés demandées, services associés) | 15 % |

### 6.2 Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre régulière. La négociation peut porter sur l'ensemble des éléments de l'offre, notamment ses conditions financières, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Les candidats sont alors invités à remettre une offre finale. L'acheteur peut également attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

## Article 7 – Attribution

Le marché est attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de l'article 6.1.

Le candidat pressenti produit, dans le délai fixé par l'acheteur, les documents justifiant qu'il n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner, et signe son offre au plus tard à l'attribution.

> ⚠ À défaut de production de ces pièces dans le délai imparti, l'offre est rejetée et le candidat classé immédiatement après est sollicité.

## Article 8 – Renseignements complémentaires

Les questions sont posées par écrit sur le profil d'acheteur Mégalis Bretagne, en temps utile. Les réponses sont communiquées à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier.